

---

# CONSEIL MUNICIPAL DU 7 DÉCEMBRE 2021

## PROCES VERBAL

---

**Le sept décembre deux mil vingt et un, à vingt heures, les membres du conseil municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis à la salle des Vallées, sous la présidence de Madame Manuella PELLETIER-SORIN, Maire.**

**PRÉSENTS** : Mesdames GALLAIS Véronique, GARIOU Béatrice, JAUNET Sabrina, LACHAUD Elsa, LAUTRU Emmanuelle, PELLETIER-SORIN Manuella, TERRIEN Agnès ; Messieurs BIRON Dominique, BOURREAU Patrick, CHARRIAU Jean-Emmanuel, ECOMARD Paulin, FLEURY Guillaume, GEORGET Nicolas, PARAIS Philippe.

**EXCUSÉS** : Mesdames BLANCHARD Maryline, SORIN Virginie, Monsieur LE ROUZIC Ludovic.

**ABSENTS** : Madame BURTY Joanny, Monsieur PARAIS Bruno.

Madame Emmanuelle LAUTRU a été nommée secrétaire.

---

### **OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Le conseil municipal approuve à l'unanimité le compte rendu de la séance du 2 novembre 2021.

### **TRAVAUX VOIRIE – RUE DES BRANDES ET RUE DU MARAIS**

Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU présente le bilan des travaux. Après un mois de chantier, les réseaux eaux pluviales et les éclairages sont posés. Les tranchées seront fermées avant Noël. La SAUR effectuera la mise en place du poteau incendie vers fin décembre 2021. Les travaux d'aménagement seront quant à eux réalisés en 2022, en fonction des déposes des supports réseaux (télécom et électrique) par ENEDIS, qui a pris du retard dans ses dossiers suite aux mouvements de grève interne. Dès que les dates seront connues, un rétroplanning sera réalisé afin de programmer la date de reprise des travaux d'aménagement.

Madame la Maire apporte une autre précision aux membres du conseil sur une modification à apporter à la piste cyclable. En effet, un fossé traversant la chaussée a une trop forte emprise sur la piste cyclable, une plaque de type prédalle devra être installée afin de maintenir la largeur de la piste cyclable.

### **CHAUFFAGE ÉCOLE PUBLIQUE**

Madame la Maire informe les élus que le chauffage de l'école publique ne fonctionne plus depuis début novembre, malgré le remplacement du 2<sup>ème</sup> compresseur de la pompe à chaleur (PAC), dont la facture a depuis lors été bloquée. Le constructeur de la pompe ne répond plus aux changements de pièces et le prestataire d'entretien CLIMAT UNI'VERT n'a pas de solution pérenne à apporter. Malgré la mise à dispositions de plusieurs chauffages d'appoints pour quelques salles de l'école, les températures restent basses.

Face à ce cas d'urgence, Madame la Maire précise avoir fait intervenir pour avis, une autre société, l'entreprise FOUCHER, spécialisée plus particulièrement dans le chauffage des bâtiments scolaires.

Monsieur FOUCHER constatant également la défaillance du matériel a immédiatement proposé une solution intermédiaire, à savoir l'installation d'une chaudière électrique en relève de la pompe à chaleur pour un montant de 4 320 € HT. Madame la Maire précise que cette chaudière électrique peut être installée pour la mi-décembre et permettra de pallier tout problème de chauffage, en cas de panne de la future nouvelle pompe à chaleur. Les membres du conseil valident à l'unanimité le devis présenté.

L'entreprise CLIMAT UNI'VERT enverra une proposition tarifaire pour la mise en place d'une nouvelle PAC. L'entreprise FOUCHER a également été sollicitée.

### **DETR-DSIL 2022**

Madame la Maire présente les subventions auxquelles la commune peut prétendre en 2022. Elle propose 2 dossiers à inscrire :

1. Le clocher dont les travaux ont été estimés en juin 2021 à 100 000 € HT : DETR (*Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux*) pour un taux de subvention de 35 % et le conseil régional pour 30 %, puisqu'il s'agit là d'un bâtiment patrimonial, soit un montant total de 53 553 €.
2. Le chauffage de l'école publique avec un pré-chiffrage de 50 000 € HT : DSIL (*Dotation de Soutien à l'Investissement Local*) pour un taux de subvention de 80%, représentant 40 000 €.

### **MARCHÉ DE NOËL**

Madame Sabrina JAUNET liste aux membres du conseil, les 13 commerçants présents lors du marché de Noël, organisé le vendredi 17 décembre à 16h30.

Compte tenu des consignes sanitaires en vigueur pour l'organisation des marchés de Noël, celui-ci sera organisé en extérieur sur le parking derrière la bibliothèque avec passe-sanitaire.

### **RÉVISION DU PLU – RÉUNION 10**

Les membres de la commission, accompagnés de Monsieur Jouan de l'entreprise A plus B ENVIRONNEMENT ont poursuivi la réflexion sur le Projet d'Aménagement et de Développement Durables des orientations relatives à la préservation du cadre de vie de la commune.

Madame la Maire précise qu'en parallèle, des rencontres avec trois entreprises ALPHACTIVE, CHARRIAU, JARNY ont eu lieu. Il est en effet nécessaire de connaître leur(s) projet(s) sur les 5 à 10 années à venir. Ces entreprises ont en effet des emprises importantes en cœur de bourg ce qui représente un enjeu important pour le développement de la commune et l'élaboration du nouveau PLU.

Pour la suite à donner, la réunion avec les PPA (Personnes Publiques Associées) du jeudi 09 décembre 2021 avec la commission Urbanisme, sera déterminante, notamment en ce qui concerne la densification.

### **LOTISSEMENT « LES HAUTS DE LA COMBE »**

L'emprise du lotissement étant supérieure à 2500 m<sup>2</sup>, il est nécessaire de faire appel à un architecte qui sera en charge du permis d'aménager. Deux bureaux d'étude LA VIE EST BELLE et TERRITOIRES PARTAGÉS ont répondu à l'offre.

La différence tarifaire n'étant pas significative, Madame la Maire précise aux élus que le cabinet « LA VIE EST BELLE » s'est déplacée sur la commune, et est prêt à débiter la première réunion semaine 50. Le nombre de réunions s'élèverait à 8. Au vu de ces éléments et du calendrier à tenir, les membres du conseil décident à l'unanimité de choisir le cabinet « LA VIE EST BELLE ».

### **RADAR PÉDAGOGIQUE**

Madame Sabrina JAUNET rappelle la proposition d'acquisition d'un radar pédagogique lors de la dernière réunion de conseil. Madame la Maire ajoute qu'il permettrait d'étayer les sollicitations qui seront faites auprès des gestionnaires de voiries, notamment celles concernant les routes départementales. Ce radar pourra être déplacé sur les différentes voies situées sur la commune permettant ainsi d'avoir un état factuel des flux, vitesse...

Madame Sabrina JAUNET présente les devis de deux sociétés ELAN CITÉ et SETON pour la fourniture d'un radar pédagogique sur batterie. Les produits sont identiques, seuls le tarif et le délai de livraison diffèrent. Au vu de ces éléments, les membres du conseil municipal valident la proposition faite par « ELAN CITÉ », pour un montant total de 2 232 € HT.

### **ABONNEMENT BRUDED**

Compte tenu des réflexions urbaine, architecturale et paysagère en cours avec le CAUE et l'entreprise A plus B ENVIRONNEMENT dans le cadre de la révision du PLU, Madame la Maire propose aux élus d'adhérer à l'association BRUDED à compter de 2022 et jusqu'à la fin du mandat.

Cette association a pour but de promouvoir l'aménagement du territoire dans l'esprit du développement durable en région Bretagne et Loire-Atlantique. Pour cela, l'association met en réseau les collectivités afin qu'elles puissent partager leurs expériences et leurs initiatives de développement durable. Elle précise que pour l'année 2021 le coût était de 0,30 € par habitant.

Les membres du conseil confirment cette adhésion à compter de 2022 et nomment Madame la Maire membre titulaire et Monsieur Jean-Emmanuel CHARRIAU en suppléant.

### **ENQUÊTE PUBLIQUE**

La commune est appelée à donner son avis sur l'abrogation de la Directive Territoriale d'Aménagement de l'estuaire de la Loire. Cette directive a été approuvée en 2006 et plusieurs de ses orientations sont devenues obsolètes, comme le projet d'aéroport de Notre-Dame-des-Landes, le projet d'extension portuaire sur le site de Donges ou bien la centrale électrique de Cordemais qui n'est plus à ce jour en cohérence avec la loi énergie-climat. Pour ces motifs, il est proposé d'abroger plutôt que de mettre à jour. Le conseil municipal valide à l'unanimité.

### **INFORMATIONS ET QUESTIONS DIVERSES**

#### Vœux du Maire

Les vœux du Maire sont prévus le dimanche 9 janvier 2022 à 10h30 sous réserve de l'évolution des contraintes sanitaires. Les élus sont convoqués à 9h30 pour les préparatifs.

#### Repas des aînés

Le repas des aînés est prévu le mardi 11 janvier, sous réserve. Le passe-sanitaire sera obligatoire.

### Logement d'urgence

Madame la Maire informe les élus que des travaux sont nécessaires dans le logement situé rue de Nantes avant sa mise en service en tant que logement d'urgence. Monsieur Eric GENAUDEAU est d'ores et déjà intervenu pour vérifier la couverture afin d'éviter d'autres dégradations. Elle précise qu'il s'agira d'un logement d'urgence à destination des personnes se trouvant dans une situation de précarité « extrême » et « subite ». (ex : incendie, inondation...) et que l'accueil sera possible sur une courte période. Les modalités d'accès à ce futur logement d'urgence seront à formaliser.

### Bulletin

Madame Sabrina JAUNET informe les membres du conseil municipal que le bulletin est en cours de rédaction et de correction pour une distribution fin d'année.



Madame la Maire lève la séance.